

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 septembre 2022

POINT D'INFORMATION – CA-2022-ADM-06

RENDUE EXÉCUTOIRE LE 20 SEP. 2022

Date de transmission : 20 SEP. 2022

Date de réception rectorat : 20 SEP. 2022

SUR LE LANCEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DES MOYENS ET LA COMMISSION DES STATUTS

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022,
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 5 juillet 2019 ;
- VU** la délibération n°CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Considérant que les statuts ainsi que le règlement intérieur de l'Université instituent une commission des moyens dont l'objet est d'instruire les dossiers budgétaires présentés en Conseil d'administration de l'Université ;

Considérant que les statuts ainsi que le règlement intérieur de l'Université instituent une commission des statuts dont l'objet est d'examiner les projets d'élaboration et de modifications des règles statutaires dont l'adoption relève de la compétence du Conseil d'administration de l'Université ;

Considérant que les modalités de l'appel à candidatures sont précisées au sein de deux arrêtés distincts signés par Monsieur le Président de l'Université, Jean-Luc Dubois-Randé publié sur le site institutionnel de l'Université ;

ARTICLE 1 :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC), réuni le 16 septembre 2022 en formation plénière à l'unanimité des 33 membres présents ou représentés, a été informé de l'appel à candidature pour la commission des moyens ainsi que la commission des statuts.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Fait à Créteil, le 16 septembre 2022

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

